



Règlement d'adhésion et des cotisations

Conditions générales

Ce règlement s'applique à tous les joueurs du LHC Academy (LHCA).

Le joueur devient membre de la LHCA après confirmation de la réception du formulaire d'inscription complété en bonne et due forme. Les places dans la LHCA sont limitées par les ressources à disposition (personnel, capacité des infrastructures). Par conséquent, la LHCA peut refuser une inscription à la suite d'une évaluation du niveau du joueur.

En complétant le formulaire d'inscription, le joueur (ou son représentant légal) est réputé avoir accepté le présent Règlement ainsi que la charte du club décrivant les valeurs éthiques et les principes de fairplay et de respect appartenant à ce dernier.

En complétant le formulaire d'inscription, le joueur (ou son représentant légal) consent à être photographié lors des activités du club, ainsi qu'à l'utilisation par le club des photographies prises lors de ses activités à des fins publicitaires, notamment sur son site internet et ses réseaux sociaux.

L'assurance en cas d'accident est à la responsabilité du joueur (ou de son représentant légal). La LHCA décline toute responsabilité en cas d'accident, de maladie ou de dommage à la propriété d'un(e) participant(e).

Sauf démission donnée par écrit (ou par email à lhcacademy@lausannehc.ch) avant le 1^{er} mai pour la fin de la saison, l'adhésion au club se renouvelle de manière tacite pour la saison suivante, selon la catégorie de jeux convenue par les entraîneurs. En cas de démission tardive, la cotisation prévue demeurera pleinement due au club, le blocage de la licence demeurant réservé.

Le joueur (ou son représentant légal) s'engage à tenir à jour les données personnelles des représentants légaux dans le système de référence du club (app.myice.hockey). Ces données personnelles incluent l'adresse principale pour la facturation, ainsi que le numéro de téléphone et l'adresse email de contact.

Cotisations

Le paiement des cotisations dans les délais (30 jours après facturation) est obligatoire. Les factures sont envoyées par le club au début de la saison de glace.

L'objectif des cotisations est de contribuer aux coûts opérationnels de la LHCA. Les tarifs des cotisations des joueurs sont définis en fonction des prestations fournies par le club par rapport à la catégorie d'âge et au niveau de jeu (voir tableau des cotisations ci-après).

En cas de départ en cours de saison, et indépendamment des motifs de celui-ci, la cotisation annuelle reste intégralement due.

Afin de réduire les cotisations, le club organise des initiatives/événements pour récolter des fonds. Les joueurs/parents s'engagent à contribuer à ces initiatives/événements un montant spécifié dans l'annexe de ce règlement.

Le club peut, via sa Fondation, offrir un soutien sportif, financier et moral des enfants en situation de handicap, de précarité sociale ou de maladie. Les demandes pour ces types d'aide doivent être envoyées au General Manager du club, accompagnées d'une brève description de la situation de l'enfant pour lequel la demande est faite.

Annexe :

Tableau des cotisations applicable dès la saison 2025/26



TABLEAU DES COTISATIONS

SAISON 2025-26



	FUN HOCKEY	Ecole de hockey	U14A-U16A	U9	U12	U14TOP	U14-ELIT	U16-ELIT	U18/U21-ELIT
Entrainements de glace par semaine en hiver (Moyenne)	1	1	1-2	2-3	3-4	3-4	4-5	4-5	5-6
Entrainements hors glace par semaine en hiver (Moyenne)	0	0	0	1-2	2-3	2-3	3-4	3-4	4-5
COACHING STAFF	Bénévoles	Coach Pro + Bénévoles	Bénévoles	Coach Pro + Bénévoles	Coach Pro + Bénévoles	Coach Pro + Bénévoles	Coach Pro	Coach Pro	Coach Pro
ABO PATINAGE PUBLIQUE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
ACCES MATCH LHC	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
CONTRIBUTION RECOLTE DE FONDS	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	500 CHF
COTISATION ANNUELLE (ETE-HIVER)	200 CHF	300 CHF	800 CHF	1250 CHF	1400 CHF	1400 CHF	1650 CHF	1650 CHF	